

L'Église romaine envoyait évangéliser les pays lointains, presque inconnus dans ce siècle, apprirent à la postérité que la terre appartient toute à l'homme, qu'il peut la parcourir et la mesurer de ses pas; leurs enseignements formèrent Colomb qui dota les hommes d'un nouveau monde. C'était cependant au sein de l'Italie encore fatiguée de guerres domestiques que ces prodiges s'opéraient. Il semblait que la colère des esprits alimentât la flamme du génie; or, une grande leçon ressortait de ce fait: c'est que le bien peut naître même des défauts d'un peuple actif et qui marche vers un but, mais jamais de ceux d'un peuple lâche et abâtardi.

Le XIV<sup>e</sup> siècle se leva, et si la grande âme de Boniface se réjouit du brillant progrès des générations sorties de l'enfance, elle éprouva aussi une vive douleur à la vue de la diminution de la foi parmi les peuples, de cette foi qui avait été, dans les temps passés, la source d'un si profond respect pour la papauté. Les usurpations des princes sur l'Église lui avaient appris combien s'était affaiblie dans leur opinion et par suite dans celle des peuples la puissance des foudres sacrées. Il voyait s'éloigner de jour en jour de la Chaire pontificale ces rois et ces peuples qui y venaient naguère exposer leurs raisons comme devant un tribunal reconnu de tous;

il voyait le jugement papal remplacé, dans la société, par celui des peuples, qui, échappés à la tutelle, voulaient agir par eux-mêmes. La grande Charte, en Angleterre; les États-Généraux, en France; les Cours d'Aragon étaient des preuves que les peuples savaient aussi construire des boulevards et les opposer au pouvoir pour l'empêcher de dégénérer en tyrannie. Qu'un pontife dût goûter ces nobles efforts et y applaudir, sans doute; mais en même temps il lui était impossible de ne pas prévoir que si une collision venait à éclater entre les deux parties, elle serait fort longue, et que la victoire de l'une d'elles aurait pour résultat la tyrannie ou l'anarchie. De plus, pendant que les peuples civilisés s'exerceraient à ces luttes ou se corrompraient par cette victoire, il était facile à l'ennemi du dehors, qui apportait la barbarie, de s'agrandir à la faveur des troubles: nous parlons de la puissance turque, qui pouvait non-seulement s'introduire au milieu d'eux, mais en recevoir un favorable accueil; car la barbarie est l'alliée de l'anarchie et du despotisme, ou plutôt elle leur est identique. C'est pourquoi Boniface, tout en admirant ce mouvement, ne fondait pas sur lui de longues espérances et s'efforçait de rappeler les esprits au principe de la foi, afin que les nations civilisées, après avoir brisé les lisiè-

res de l'enfance, conservassent, dans leur fouguese jeunesse, le respect envers l'Eglise et ne méprisassent pas sa vieille prudence. Il institua donc le Jubilé comme dernier moyen de réunir, pendant quelques jours, les enfants à leur mère la sainte Eglise, afin que pressés contre son sein ils se ranimassent à sa chaleur maternelle, qu'ils s'en retournassent comme renouvelés par les affections filiales qu'elle aurait réveillées dans leur cœur, et marchassent dans les sentiers de la paix et de la justice par amour pour elle.

Quelques auteurs se sont longuement appliqués à démontrer que l'institution du Jubilé remontait au-delà du pontificat de Boniface dans l'Eglise romaine, comme si dans le cas où il en eût été l'auteur, il eût excédé son pouvoir ou fait un acte superstitieux. Mais, la concession des indulgences séculaires en faveur de ceux qui visitaient les Basiliques Majeures, à une époque déterminée de l'année, n'avait rien qui outrepassât l'autorité du pape, ou qui fût entaché de superstition. Ainsi, toute la gloire de cette pieuse et magnifique institution, que l'on peut à juste titre appeler la plus noble des œuvres accomplies par Boniface dans l'exercice du sacerdoce suprême, lui appartient tout entière. Il n'inventa point les indulgences : aussi vraies que l'immensité des mérites de

Jésus-Christ et que le pouvoir des Clefs pontificales, elles sont aussi anciennes que l'Eglise ; mais, la solennelle application de ces mérites à ceux qui, au commencement de chaque siècle, visiteraient avec foi la mystérieuse pierre de l'Eglise de Dieu pour y trouver la remission pleine et entière de leurs péchés, fut une auguste et très-sainte pensée, dont la conception et le mérite ne peuvent être revendiqués que par Boniface. Réchauffer, en rapprochant les membres de leur chef, la charité qui coule de lui sur eux comme une source de vie perpétuelle, honorer par un hommage universel le tombeau des Apôtres, souverains fondateurs de l'Eglise ; convoquer les générations sur les sépulcres des martyrs, pour raviver la foi par le souvenir de ses héros ; et enfin fournir au pasteur la douce occasion de pouvoir, chaque siècle, et au milieu des joies du pardon, embrasser son troupeau dans les entrailles de Jésus-Christ ; tel fut l'admirable but que Dieu proposa à l'âme du pape fondateur du Jubilé. Cependant, il ne voulut point s'abandonner, dans cette affaire, à son propre jugement. Il chargea le cardinal Stefaneschi<sup>1</sup>, qui nous a transmis, en vers et en prose, le souvenir de ce Jubilé, d'interroger l'antiquité et d'y rechercher

<sup>1</sup> Jacob. Card. de Jubil. c. 4.

les traces d'indulgences séculaires accordées dans les temps passés. On ne put constater que deux faits : l'ancienneté des pèlerinages au tombeau des Apôtres, (les pèlerins s'appelaient *Roméens*), et celle des indulgences qui leur étaient accordées. Le pontife exposa donc son projet au sacré collège, et lui demanda conseil. Tous les cardinaux applaudirent à cette grande et sainte pensée. Le jour de la fête de la Chaire de saint Pierre, la Basilique vaticane étant remplie d'une immense multitude de fidèles, Boniface monta sur l'ambon resplendissant d'or et tout orné de riches draperies de soie. De là, après avoir adressé un discours au peuple sur le Jubilé, il déroula lui-même, aux yeux de la foule étonnée, le rescrit papal muni des sceaux qui constataient la concession des précieuses indulgences<sup>1</sup>. En voici les paroles : « Boniface, évêque, pour mémoire perpétuelle. On sait sur le rapport fidèle des anciens<sup>2</sup> qu'il y a de grandes indulgences et rémissions de péchés accordées à ceux qui visitent la vénérable basilique du prince des apôtres. Nous donc, qui, par notre ministère, devons désirer de procurer le salut de chacun, ayant pour agréables ces sortes de rémissions et indulgences, nous les confirmons

<sup>1</sup> Jacob. Card. de Jubil. cap. 3.

<sup>2</sup> Voir le Doc. C.

« et approuvons et même nous les renouvelons et  
 « approuvons par le présent écrit. Et afin que les  
 « bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul  
 « soient toujours plus honorés par la visite que les  
 « fidèles feront de leurs basiliques et par l'abon-  
 « dance des grâces que les mêmes fidèles y rece-  
 « vront, plein de confiance dans la miséricorde du  
 « Dieu tout-puissant, ainsi que dans les mérites et  
 « l'autorité des mêmes apôtres, de l'avis de nos  
 « frères, et par la plénitude de notre puissance  
 « apostolique, nous accordons à tous ceux qui,  
 « vraiment pénitents et confessés, visiteront ces ba-  
 « siliques, pendant cette année mil trois cents, qui  
 « a commencé au jour de la Nativité de Notre-Sei-  
 « gneur, et chaque centième année dans la suite,  
 « une pleine et entière rémission de tous leurs pé-  
 « chés. Déclarant et entendant que ceux qui vou-  
 « dront participer à cette indulgence que nous  
 « accordons, s'ils sont Romains visiteront ces basi-  
 « liques pendant trente jours de suite ou interrom-  
 « pus, et au moins une fois le jour; s'ils sont pèle-  
 « rins ou étrangers, ils les visiteront de même  
 « pendant quinze jours. Mais, plus ils y viendront  
 « souvent et dévotement, plus leur mérite sera  
 « grand et l'indulgence efficace. »

Le trésor des indulgences ne fut fermé qu'aux

rebelles dont les principaux étaient Frédéric, les Siciliens et les Colonne; car, selon la remarque du moine Jean Rossi<sup>1</sup>, il était juste que ceux-là ne participassent point à la clémence du pontife qui en méprisaient la majesté<sup>2</sup>.

A la publication du décret papal, un mouvement religieux incroyable se manifesta par toute l'Europe. Le sexe, l'âge, la distance ne purent arrêter les fidèles qui se précipitèrent, en nombre immense et avec l'ardeur de la foi, vers la Ville éternelle, comme si le pardon promis par Boniface à ceux qui venaient à Rome eût été le dernier. Ceux qui ne pouvaient s'y rendre d'eux-mêmes s'y faisaient porter; et Stefaneschi<sup>3</sup> raconte qu'on remarqua, entre autres, un paysan savoyard, âgé de plus de cent ans, qui, ne voulant pas mourir privé du bonheur de gagner ces indulgences, se fit porter jusqu'à Rome par ses enfants. Cette ville regorgea de monde; on y compta continuellement, pendant toute l'année, plus de deux cent mille étrangers, outre le peuple romain, sans comprendre ceux qui étaient sur les routes, allant ou venant<sup>4</sup>. Le concours du peuple fut si grand et si

<sup>1</sup> Vit. Bonif. cap. XI. p. 221.

<sup>2</sup> Voir le Doc. D.

<sup>3</sup> De Jub. c. 6.

<sup>4</sup> Giov. vill. lib. 8. c. 35.

empresé que, dans le commencement, beaucoup de personnes périrent étouffées. Pour empêcher ce malheur de se renouveler, on eut recours à un moyen qui, selon Stefaneschi, fut insuffisant; ce fut d'ouvrir dans les murs une brèche, afin de faciliter l'entrée et la sortie de l'immense multitude entassée soit au-dedans soit au-dehors de la ville<sup>1</sup>.

Si l'affluence des visiteurs fut merveilleuse, la prévoyance de Boniface ne le fut pas moins. La sagesse de ses mesures fut telle que les vivres ne manquèrent ni aux hommes ni aux chevaux, et qu'aucun désordre ne déshonora la sainteté de ces beaux jours; ce qui était cependant fort à craindre au milieu d'une foule si considérable d'hommes se voyant pour la première fois et différant entre eux de langage, de mœurs et de coutumes<sup>2</sup>. Baronius n'a pas craint de regarder ce fait comme miraculeux<sup>3</sup>. Le Pape se montrait généreux de faveurs spirituelles; les fidèles furent saintement prodigues dans leurs

<sup>1</sup> Nam ut intra et extra mœnia compacta multitudo aggeretur, eo amplius, quo magis in dies erat processum. Plures que multitudine oppressi deinde remedium, et si haud penitus sufficiens, salubre appositura facta in mœnibus alta, quo peregrinantibus compendiosior pateret via inter monumentum Romuli ac vetustum portum.

<sup>2</sup> G. vill. Lib. 8. c. 35.

<sup>3</sup> Rayn. 7.

offrandes aux basiliques. Ventura, témoin oculaire, affirme avoir vu, dans la basilique de saint Paul, des clercs occupés, jour et nuit, à ramasser, avec des rateaux, l'argent qui pleuvait au pied de l'autel de l'apôtre. Éblouis, sans doute, par le trop vif éclat de ce large ruisseau d'or, des historiens ont pensé que Boniface n'avait ouvert la source des indulgences que pour puiser avec abondance au fleuve des pieuses oblations; ils l'ont représenté comme une âme cupide, capable de remuer ciel et terre pour obtenir de l'argent. Mais, les écrivains gibelins, témoins oculaires de ces faits, tels que Villani, Compagni et autres, qui virent les clercs rateler l'argent provenant des aumônes, furent aussi témoins des frais énormes que dut coûter au pontife l'approvisionnement d'une ville où il fallait nourrir chaque jour deux cent mille hommes, sans compter les chevaux. Que faisait-il donc, sinon verser et faire retomber sur ces peuples les offrandes qu'ils plaçaient au pied des autels; elles ne perdaient rien à ce mouvement; sanctifiées, au contraire, par la vertu du sacrifice, elles retournaient soulager les besoins pour lesquels Dieu a créé l'or et l'argent dans les entrailles de la terre<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voir la note E.

De ces deniers recueillis pendant le Jubilé et dont Boniface usa pour accroître le patrimoine et la pompe des basiliques<sup>1</sup>, ceux qu'il consacra à embellir les églises des peintures de Giotto, furent, à notre avis, les plus bénits de Dieu et des hommes. Il eut en grande estime cet étonnant génie, qui, selon la juste observation de Lanzi<sup>2</sup>, fut le Raphaël de la peinture, au commencement de la renaissance de cet art. Vasari, dans la vie du grand peintre d'Urbino, nous raconte que Giotto fut appelé pour la première fois à Rome, par Benoît IX<sup>3</sup>, afin d'orner de peintures la basilique de St-Pierre. Mais, c'est une des nombreuses erreurs dans lesquelles ce biographe est tombé. Benoît IX parvint au pontificat dans le XI<sup>e</sup> siècle, et, par conséquent, à une époque fort éloignée de celle où vécut Giotto. En supposant qu'on dût lire, dans le manuscrit de Vasari, XI au lieu de IX, nous ne pourrions encore admettre que Benoît XI eût commandé beaucoup de travaux à ce peintre. Ce pontife n'occupa le Saint-Siège que huit mois et dix-sept jours, et dans un temps où la peinture ne devait pas être le premier objet de ses pensées. Il est certain que Giotto a peint, dans une fresque, chef-

<sup>1</sup> Jac. s. Georg. de Jubilæo Ann. cap. IX.

<sup>2</sup> Hist. de l'Ecole Florentine, première époque.

<sup>3</sup> D'Agincourt, Tom. 4. part. II.

d'œuvre d'art, qui existe encore aujourd'hui à la basilique de Latran, Boniface publiant le Jubilé; or, il ne put y avoir que ce pape qui lui demandât un pareil travail<sup>1</sup>. Et comme cette peinture n'est qu'un reste de celles beaucoup plus nombreuses qu'il exécuta sous le portique de la même basilique, il faut en conclure que tous les travaux que Vasari dit avoir été faits par Giotto, sur les ordres du pape Benoît XI, doivent plutôt être attribués aux soins du pape Boniface.

Il est présumable que l'arrivée de Giotto à Rome eut lieu dans l'année du Jubilé, qui attira dans cette ville une si grande multitude d'étrangers. Il y connut Oderigi de Gubbio, artiste fameux dans la miniature, et qui avait été appelé par le souverain pontife pour orner de nombreux livres du palais, déjà malheureusement perdus du temps de Vasari dont nous tenons ces détails; preuve remarquable de l'amour de Boniface pour les arts et pour ceux qui les faisaient si glorieusement prospérer. Les fêtes du Jubilé terminées, Boniface voulut en perpétuer le souvenir par la peinture elle-même. Il se fit représenter, en compagnie de trois de ses ministres, dont un lit la célèbre bulle d'institution. Les quatre personnages sont tous placés

<sup>1</sup> D'Agincourt, Tom. 4. part. II.

sur l'ambon gracieusement décoré de draperies aux armes des Cajétan. Le Pape, en habits pontificaux, porte le trirègne, incline légèrement la tête vers le lecteur, et bénit de la main droite. Giotto reproduisit aussi en mosaïque, sous le portail de St-Pierre, la barque mystérieuse de l'Eglise agitée par une grande tempête et montée par les apôtres qui essayent de la sauver. Vasari admirait l'art avec lequel le peintre avait su assembler si bien les morceaux de verre, que l'effet surpassait celui qu'on aurait pu attendre du pinceau le plus habile : le gonflement des voiles surtout lui paraissait un coup de maître, tant les clairs et les ombres en étaient merveilleusement traités. Lanzi gémit sur les déplorables restaurations faites à cette mosaïque, et qui ne laissent plus du travail primitif que le souvenir. Le pontife confia encore d'autres travaux à Giotto; telles furent les histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament, peintes par lui autour de St-Pierre. Du temps de Vasari, quelques-unes avaient déjà été restaurées, c'est-à-dire détruites, d'autres avaient disparu par suite de la reconstruction des murs primitifs. Que de fautes l'Italie a à se reprocher envers ceux qui l'avaient sacrée reine des arts!

L'exemple du pontife dut exercer sur d'autres une heureuse influence et les engager à employer le génie